

Chertsey

La municipalité de Chertsey est située à moins d'une heure de route de Montréal et à proximité des grands centres urbains de la couronne montréalaise. Cette proximité avec Montréal a des conséquences sur le développement de la municipalité, puisqu'elle est un vecteur d'emplois et favorise l'installation de villégiateurs, mais empêche la municipalité de proposer des commerces de proximité d'un certain gabarit (Roche Ingénieurs-Conseils et Urbanex, 2010). D'ailleurs, la variation projetée de la population pour 2020-2041 est de 5,2 %, selon l'Institut de la statistique du Québec (2019 ; 2021). Les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de cette municipalité sont localisées sur la carte 4.2 et sont décrites ci-dessous.

Hors périmètre d'urbanisation

Les zones à fort potentiel de développement retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent une superficie d'environ 1 455 ha (carte 4.2), alors que les milieux humides de priorité 1, 2 et 3 compris dans ces zones recouvrent 15 % de la superficie totale (228 ha). En appliquant la possibilité de conserver 99,5 % des MHH, il y a une probabilité de perdre moins de 1 ha de milieux humides.

Périmètre d'urbanisation

Pour bien alimenter l'analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d'urbanisation de Chertsey, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.2 ci-dessous. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, en commençant par la vision stratégique de la municipalité pour son périmètre d'urbanisation.

Selon la première orientation de la Vision stratégique de développement de Chertsey, la municipalité souhaite rendre le noyau urbain attrayant, animé et en faire un véritable pôle de services, ainsi qu'une vitrine pour Chertsey (Roche Ingénieurs-Conseils et Urbanex, 2010). Cela inclut l'offre d'un parc de résidences diversifié et accessible à tous, la construction potentielle d'un foyer pour personnes âgées, l'implantation de services de santé supplémentaires et l'augmentation de l'offre en loisir par le développement d'un réseau piétonnier et le réaménagement de parcs et d'espaces extérieurs de récréation de plein air. Aussi, selon les réponses de la municipalité au sondage, toutes les zones à fort potentiel de développement identifiées sont effectivement visées pour des projets de développement ou d'aménagement naturel.

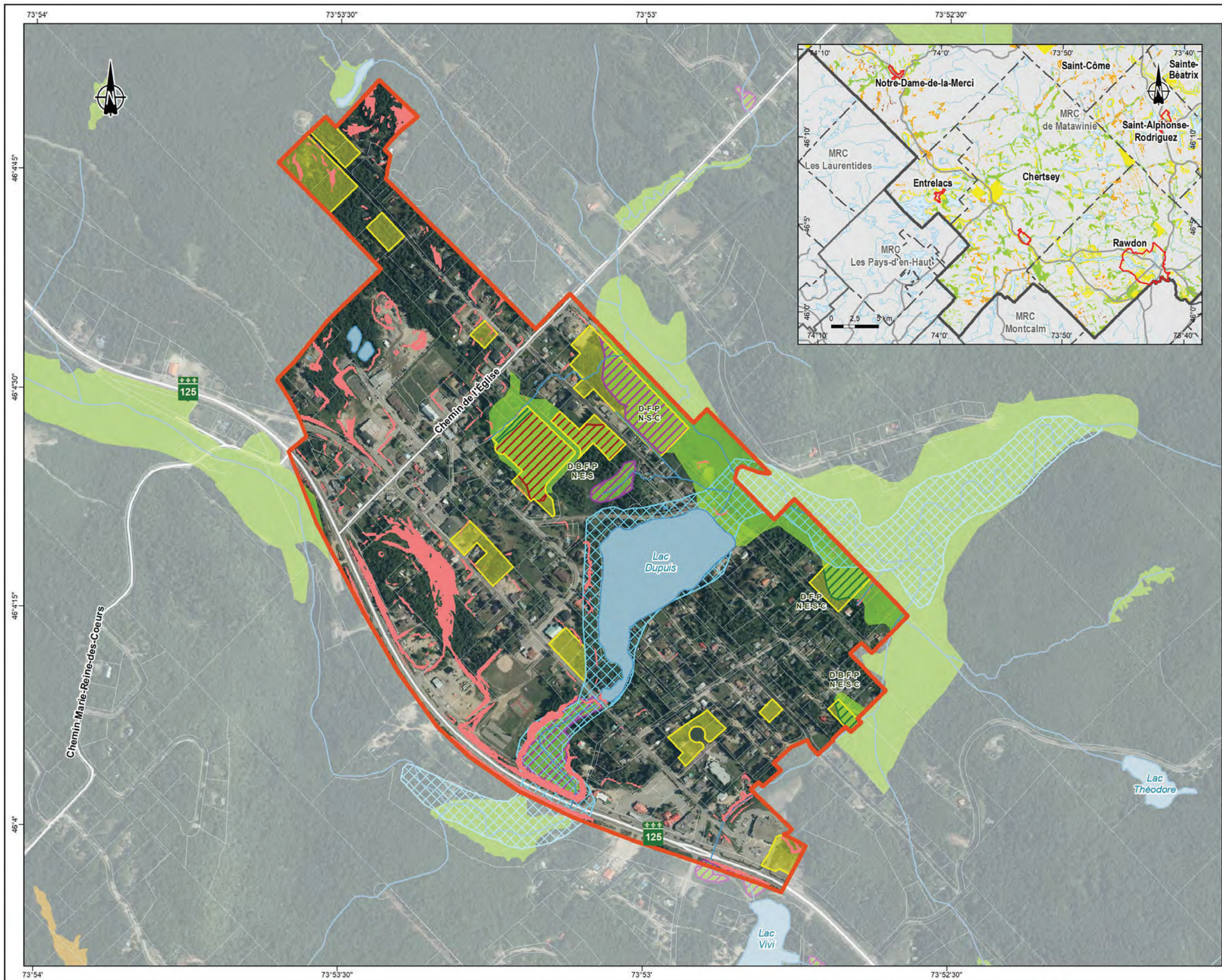
Concernant les milieux humides d'intérêt compris dans les ZFPD du périmètre d'urbanisation de Chertsey, ceux-ci accomplissent des fonctions et rendent des services écologiques importants à la communauté. En effet, les milieux humides localisés complètement à l'est du périmètre d'urbanisation sont des tourbières riveraines qui régularisent le niveau de l'eau lors des inondations et qui agissent aussi comme des masses filtrantes afin de retenir les sédiments et les polluants avant que ceux-ci n'atteignent le cours d'eau. Ces milieux humides protègent donc la rivière Ouareau d'un certain apport en sédiments et en polluants provenant du noyau urbain de Chertsey. Ils retiennent aussi l'eau, lors des crues printanières ou lors des orages, afin de réduire le débit dans les cours d'eau en aval ainsi que le risque d'inondation dans ces secteurs. Aussi, le marécage au centre du noyau urbain (nord-est du lac Dupuis) accomplit plusieurs fonctions, comme retenir les sédiments, réguler le niveau de l'eau, donner des abris pour la biodiversité et autres. Toutefois, par sa localisation, ce marécage serait perturbé, selon la municipalité, et plus sujet au développement, puisqu'il est entouré de milieu anthropique et que des projets de développement sont déjà planifiés.

En considérant les projets potentiels, comme l'aménagement de sentiers piétonniers et d'espaces extérieurs, il peut être envisageable de concilier ces types d'aménagement avec les milieux sensibles. Par exemple, des sentiers pédestres sur pilotis pourraient être aménagés dans une portion du milieu humide localisé au nord du périmètre d'urbanisation, permettant aussi d'offrir des espaces verts et naturels aux résidents du noyau villageois. Ce milieu humide est aussi visé par la restauration, afin de le végétaliser davantage en plus d'aménager les sentiers.

Selon les éléments inscrits au tableau 4.2 et les éléments discutés, il n'est pas possible d'assurer la conservation intégrale des milieux humides retrouvés dans les ZFPD. En effet, celui retrouvé au nord-est est visé par un projet d'aménagement de sentiers, ce qui correspond à une utilisation durable du milieu (minimiser), en plus d'être visé pour être revégétalisé (restaurer). L'autre grand milieu humide situé au centre sera vraisemblablement perdu dans les prochaines années puisque ces terrains sont très intéressants pour le développement, considérant la proximité avec tous les services et pour rentabiliser les infrastructures (routes) existantes. Enfin, deux autres zones humides à l'est se retrouvent dans des zones ayant un potentiel de développement. Leur présence devra être validée par la municipalité. Leur perte est envisagée.

Tableau 4.2 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de Chertsey

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	11
Nombre de milieux humides dans ces zones	6
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	5
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	45
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	6
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	0
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	4
Nombre de milieux humides visés pour du développement	2



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D Conservation de la diversité biologique
- B Brise-vent naturel et écran solaire
- F Filtre contre la pollution
- P Qualité du paysage
- N Régulation du niveau de l'eau
- E Rempart contre l'érosion
- S Rétention des sédiments
- C Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques MRC de Matabwinie

Choix de conservation des MHH dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation de Chertsey

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matabwinie, 2021

Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-2_dd_Chertsey_engagement_2022-04-08.mxd

0 100 200 m
Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2022

Carte 4.2